

concernant les dividendes limités, a déclaré dans son rapport que:

Entre 1950 et 1964, 436 groupes d'habitations comprenant 32,462 unités de logement ont été construits au Canada, en vertu de l'article 16 de la loi nationale sur l'habitation, par des sociétés de construction de logements à dividendes limités et par des entrepreneurs privés. Ces logements étaient destinés à être loués à des familles et à des individus à revenus modestes. Cela représentait une moyenne de 2,164 unités par an. Cependant, en 1965, on n'a construit, en vertu de ce programme, que 70 ensembles et en 1966, 1967 et 1968, on n'a rien construit du tout.

La situation apparaît sous un jour de plus en plus sombre lorsqu'on se rend compte de la nature de l'énorme problème auquel nous avons à faire face pour fournir des logements décents aux familles à revenus modestes. Le président de la Canadian Association of Real Estate Boards, M. Dennis R. Stewart, a déclaré que:

... 60 p. 100 des personnes qui cherchent un logement n'ont pas les revenus suffisants pour en trouver aux prix actuels.

M. Stewart remarque également que:

... comme elles ne remplissent pas les conditions exigées pour jouir des prêts de la SCHL, qui limitent les paiements à 27 p. 100 du revenu, elles sont rejetées vers des logements locatifs auxquels beaucoup d'entre elles consacrent jusqu'à 40 p. 100 de leur revenu.

Si le premier ministre n'est toujours pas persuadé de l'existence d'une crise du logement pour les Canadiens à revenu modeste, je lui signale que les autorités en matière de logement, à Toronto, ont actuellement sur la liste d'attente les noms de 11,000 familles, dont la plupart ont un revenu de moins de \$5,500 par année.

J'exprimais tout à l'heure mon regret de ne pouvoir donner au ministre le titre de ministre du logement et des affaires urbaines. Beaucoup d'excellentes raisons militent en faveur de la création d'un tel ministère aussitôt que possible. C'était même une des recommandations de la Commission d'étude. La Commission signalait notamment que, grâce à ce ministère, le gouvernement pourrait favoriser, appuyer et coordonner un programme de recherche plus ample sur les questions urbaines tout en se préoccupant surtout de la mise au point de programmes de recherche pratique, y compris des projets pilotes. La nécessité d'un tel ministère dans le domaine de la recherche s'impose de plus en plus, selon moi.

L'hon. M. Andras: Le député me permettrait-il de lui poser une question? Ne croit-il pas que mes services coûtent un peu moins cher qu'ils n'en coûteraient s'il pouvait s'adresser à moi d'une autre façon?

M. McCleave: Je pense que le ministre est un jeune père de famille et comme tout le

monde ici, nous tâchons d'élever nos enfants le mieux possible. Je ne lui reprocherais pas son traitement supplémentaire s'il devenait ministre attiré du logement et des affaires urbaines. De toute façon, il aura bien gagné son argent, je pense. Je souhaiterais qu'il soit rémunéré plus convenablement, au même titre qu'un ministre avec portefeuille.

D'autres problèmes se posent, comme la pollution et le transport urbain. Ces questions devraient relever d'un ministère, dont la Commission d'étude recommande l'établissement et que mon parti préconise. Mais il y a sans doute une meilleure raison encore pour la création d'un tel ministère, et qui s'imposera avant la fin du siècle actuel; je veux parler du déploiement, sur les deux rives du Saint-Laurent, de la région la plus densément peuplée de l'Amérique du Nord. Ce titre revient actuellement à la ville tentaculaire qui s'étend à partir de Boston, au sud de Washington, mais son territoire est limité d'un côté par les Monts Appalaches. Elle ne peut sans doute pas s'étendre plus loin, ni au nord ni au sud, en raison du climat et a peut-être de toute façon atteint ses pleines dimensions.

Récemment, à Détroit, une compagnie clairvoyante, la Detroit Edison Company, a retenu les services d'un architecte grec réputé, M. Constantinos Doxiadis. Son bureau s'est mis à l'œuvre afin d'envisager l'expansion future de cette ville. Or, une fois les études terminées, ce groupe d'architectes a constaté qu'il fallait examiner la croissance globale depuis Milwaukee à l'ouest jusqu'à Québec à l'est à cette fin. Donc, ce qui au départ n'était qu'un problème intéressant Détroit se prolongeait sur les 30 prochaines années et ce groupe d'architectes ne pouvait le résoudre qu'en envisageant la croissance qui se produirait entre Milwaukee et Québec. Les architectes de Doxiadis en ont conclu qu'une mégalopole se développerait sur les deux rives de la voie maritime du Saint-Laurent et autour de deux des Grands lacs. Voici un sommaire succinct de leurs études:

La population de la mégalopole des Grands lacs en 1960 était de 22,5 millions par rapport à 37 millions dans la mégalopole de l'Est. Celle-ci, plus ancienne que tout autre zone densément peuplée, a toutefois un potentiel de croissance limitée pour des raisons d'ordre géographique. On prédit que d'ici 30 ans la mégalopole des Grands lacs sera en réalité plus densément peuplée que la mégalopole de l'Est.

Ce accroissement de densité démographique sera de l'ordre de 15 millions, outre l'essor démographique raisonnable qui se produira de toute manière. Ceux pour qui la population du lac Érié fait face actuellement à un problème de pollution devraient concevoir l'énormité du problème qui se posera aux abords du lac Érié avec une population double. On